

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **CHL-027-13444/23/BM**

### **■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix œuvrant dans le champ de l'Insertion et de l'Emploi : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique (Axe2) - Approbation de conventions 50229**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le Pays d'Aix, différentes structures développent des projets spécifiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Depuis le début des années 2000, le Pays d'Aix mène une politique volontariste de soutien aux demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Ce soutien s'exprime à travers le dispositif d'accompagnement à l'emploi des participants du PLIE, soutenu et renforcé par la création et le maintien de différentes étapes de parcours d'insertion adaptées et validées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Elles permettent aux personnes en parcours de remédier à leurs difficultés, à surmonter leurs différents freins à l'emploi grâce à des actions de qualité : mobilité, remobilisation, formation, mise en situation professionnelle.

Nous proposons donc une offre diversifiée, pertinente pour tous les profils de demandeurs d'emploi, en accord avec nos partenaires du Service Public de l'Emploi.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des 4 axes d'intervention réaffirmés et délibérés en Conseil de territoire du 8 avril 2021 (délibération 2021\_CT2\_147) :

- I. Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- II. Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- III. Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi.
- IV. Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

A ce titre, sept opérateurs sollicitent la participation la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien d'étapes de parcours d'insertion pour les participants du PLIE et les demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 347.000 €, aux sept opérateurs suivants :

#### LA FIBRE SOLIDAIRE :

Objectif : Chantier d'insertion textile. Favoriser l'insertion économique et sociale de personnes en difficulté à partir d'une activité de stockage, réhabilitation et cession, moyennant une participation financière symbolique, de vêtements et autres objets récupérés auprès de donateurs.

Action : La Fibre Solidaire est une association qui organise la collecte, le tri sélectif, la remise en état et la revente de textiles usagés. Outre le suivi personnalisé assuré par le conseiller en insertion, les salariés bénéficient d'une formation technique assurée par le chef d'équipe s'articulant autour de la production en atelier pour les salariés du centre de production et des techniques de vente pour les salariés sur les points de vente.

Ce chantier a permis en 2021 d'accueillir 71 personnes dont 8 participants du PLIE.

Les 6 boutiques ouvertes sur Pays d'Aix sont situées à Aix-en-Provence (2 boutiques), Pertuis, Vitrolles, Venelles, Gardanne. (Bilan 2022 en cours).

### REMISE EN JEUX :

Objectif : Mise en œuvre et gestion d'un dispositif chantier d'insertion en Pays d'Aix (Éguilles et Vitrolles), dans le secteur de la récupération, de la valorisation et de la commercialisation de jeux et jouets.

Action : Ce chantier d'insertion « Recyclage de jouet » permet le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés du Pays d'Aix grâce à un accompagnement socioprofessionnel et une reprise d'activité. Il offre des postes adaptés à tou(te)s : vendeur, chauffeur, réparateur, vendeur sur internet...

En 2021 il a permis la collecte de 70.000 jouets, 23.200 vendus, 10.000 donnés à des associations, 6.800 réhabilités et stockés, 30.000 démantelés et recyclés. 52 personnes dont 13 participants PLIE ont pu bénéficier d'un contrat CDDI sur le chantier en 2021. (Bilan 2022 en cours).

### IE 13 :

Objectif : Concourir à la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, dans le cadre d'actions mises en place pour favoriser l'insertion et l'orientation par l'activité économique. IE13 porte 2 chantiers d'insertion en Pays d'Aix.

Actions : Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité » et « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés ». L'objectif de ces deux actions est de permettre à des personnes éloignées de l'emploi, d'acquérir une expérience professionnelle, une qualification transférable, ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel personnalisé.

L'action a pour objet de constituer une étape de parcours d'insertion des bénéficiaires autour du chantier d'espaces verts, l'objectif est de réaliser un accompagnement actif et un encadrement technique adaptés aux salariés, en vue de favoriser les conditions de leur insertion professionnelle et sociale durable. Concourir à la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes, dans le cadre d'actions mises en place pour favoriser l'insertion et l'orientation par l'activité économique.

Ces deux actions ont pour objet l'entretien d'espaces verts en pieds d'immeuble (bailleurs sociaux à Aix) ou d'espaces boisés urbains (ville de Vitrolles).

Le chantier « Embellissement » a accueilli 52 personnes en 2021 dont 5 participants du PLIE et le chantier « Aménagement » a accueilli 32 personnes en 2021 dont 7 participants du PLIE (Bilan 2022 en cours).

### AGGREGOTECH :

Objectif : L'association a lancé en 2021 un chantier d'insertion ayant pour support le numérique et l'internet. Elle a pour objet de contribuer au développement de l'insertion par l'activité économique : assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières; organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable; s'appuyant sur un support d'activité de production de biens et de services numériques ou tout autre moyen.

Action : Le chantier d'insertion prévu pour 12 personnes s'articule autour de 2 pôles numériques.

-Equipe 1 : Les données : les salariés travaillant sur le Graphisme et la numérisation

-Equipe 2 : La communication : les salariés travaillant sur la maintenance et la création de sites, le graphisme et la vidéo.

Les salariés en insertion auront l'opportunité sur ce chantier de bénéficier d'un accompagnement pour traiter leurs freins à l'emploi classiques mais aussi de travailler sur leur employabilité en acquérant des compétences dans le domaine du numérique. Ce chantier présente l'avantage d'être attractif pour les femmes ce qui n'est pas toujours le cas suivant les supports de chantier. Ce chantier a accueilli 8 personnes en 2021 dont 3 participants du PLIE (Bilan 2022 en cours).

### LES ATELIERS DE GAIA :

Objectif : Le chantier d'insertion le potager de Gaïa est une exploitation agricole en maraîchage biologique située sur la commune de Gardanne. Il permet à des individus par la mise au travail, dans le cadre sur parcours d'insertion en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel afin d'accéder à l'emploi.

Action : Mise en œuvre d'un chantier d'insertion portant sur la production et la commercialisation (sous forme de paniers hebdomadaires et à destination des cantines scolaires de Gardanne) de légumes biologiques, effectuées par des personnels en insertion et leurs encadrants. Le chantier a accueilli 63 personnes en 2021 dont 4 participants du PLIE (Bilan 2022 en cours).

### LES ATELIERS DE LA TREVARESSE :

Objectif : Favoriser la réinsertion professionnelle par différentes actions de remobilisation par le travail sur des supports d'activité ne nécessitant pas de qualifications particulières mais permettant une resocialisation et la mise en place d'une dynamique de recherche d'emploi. L'association porte une action chantier d'Insertion dans le domaine du recyclage de carton.

L'association aide les bénéficiaires à construire leur projet professionnel à travers toutes les possibilités qu'offre le droit commun. Les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi et d'étapes de parcours visant à lever les obstacles et les freins à l'emploi.

Action : Cette action chantier d'insertion permet l'ouverture de 12 postes en insertion en CDDI, le support d'activité est la collecte et le recyclage de cartons. Adossé au CHRS « l'étape » à Rognes, l'accompagnement prodigué sur le chantier permet d'apporter une remédiation aux différents freins à l'emploi des participants.

Le chantier a accueilli 24 personnes en 2021 dont 2 participants du PLIE (bilan 2022 en cours).

### ATELIER JASMIN :

Objectif : L'ATELIER JASMIN est une association d'insertion par l'activité économique ayant pour support pédagogique la création et la décoration de textiles. Son but est de permettre à des personnes en situation précaire d'être accueillies dans un espace professionnel, afin de :

- Développer une démarche d'autonomie et de citoyenneté.
- Mettre en place les étapes d'un projet social et professionnel.
- Favoriser l'accès à l'emploi.

Action : L'Atelier Jasmin, installé au cœur du quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence, mène une action de chantier d'insertion (couture/textile) depuis plus de 10 ans avec notamment la création des costumes du carnaval d'Aix. Ce travail permet une ouverture et un développement du lien social, constitue un support pédagogique important dans l'apprentissage et l'intégration d'une pratique professionnelle transférable à d'autres activités professionnelles.

Ce chantier qui est passé de 24 à 32 postes (public 100% féminin) a accueilli 42 personnes en 2020 dont 5 participants du PLIE (Bilan 2022 en cours).

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Les sept structures ont été soutenues l'an dernier, elles souhaitent poursuivre leur objectif et sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

| N°MG DIS     | ASSOCIATION                   | ACTION SUBVENTIONNEE   | SUBV° N-1 | BUDGET GLOBAL ACTION | SUBV° SOLLICITEE | SUBV° PROPOSEE | TAUX en % | CONV OUI/ NON |
|--------------|-------------------------------|--|-----------|----------------------|------------------|----------------|-----------|---------------|
| 2570         | LA FIBRE SOLIDAIRE            | Chantier d'insertion « la fibre solidaire »                                    | 45.000 €  | 895.000 €            | 45.000 €         | 45.000 €       | 5,03 %    | OUI           |
| 2575         | REMISE EN JEUX                | Chantier d'insertion « Remise en jeux »  | 59.000 €  | 910.000 €            | 59.000 €         | 59.000 €       | 6,48 %    | OUI           |
| 2623         | IE 13                         | Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité »    | 40.000 €  | 1.022.564,48 €       | 40.000 €         | 40.000 €       | 3,91 %    | OUI           |
| 2637         | IE 13                         | Chantier d'insertion « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés » | 40.000 €  | 613.780,96 €         | 40.000 €         | 40.000 €       | 6,52 %    | OUI           |
| 2689         | AGGREGO-TECH                  | Chantier d'insertion   | 24.000 €  | 304.500 €            | 30.000 €         | 30.000 €       | 9,85 %    | OUI           |
| 2758         | LES ATELIERS DE GAÏA          | Chantier d'insertion « Le potager de Gaïa »                                    | 25.000 €  | 784.229 €            | 25.000 €         | 25.000 €       | 3,19 %    | OUI           |
| 2781         | LES ATELIERS DE LA TREVARESSE | Chantier d'insertion   | 30.000 €  | 312.750 €            | 30.000 €         | 30.000 €       | 9,59 %    | OUI           |
| 2795         | ATELIER JASMIN                | Chantier d'insertion   | 78.000 €  | 783.332 €            | 78.000 €         | 78.000 €       | 9,96 %    | OUI           |
| <b>TOTAL</b> |                               |  |           |                      | 347.000 €        | 347.000 €      |           |               |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir ces associations.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées des subventions dans le champ de l'insertion et de l'emploi en Pays d'Aix pour un montant total de 347.000 euros répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif, à savoir :

- LA FIBRE SOLIDAIRE
- REMISE EN JEUX
- IE 13
- AGGREGOTECH
- LES ATELIERS DE GAIA
- LES ATELIERS DE LA TREVARESSE
- ATELIER JASMIN

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions annuelle d'objectifs ci-annexées 2023 à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les opérateurs :

- LA FIBRE SOLIDAIRE
- REMISE EN JEUX
- IE 13 - Chantier d'insertion « Embellissement des espaces collectifs de proximité »
- IE 13 - Chantier d'insertion « Aménagement urbain et valorisation des espaces boisés »
- AGGREGOTECH
- LES ATELIERS DE GAIA
- LES ATELIERS DE LA TREVARESSE
- ATELIER JASMIN

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ